

Département de la Sarthe
Arrondissement de Mamers
Canton de Loué

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des arrêtés du maire du 06 août 2025
N° 29/2025

Le Maire de la commune de Mézières-sous-Lavardin,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 29 juillet 2025 constatant l'élection de madame Lucie Pousset en qualité d'adjointe au maire,

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour la bonne marche des affaires communales, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire ;

ARRÊTE :

Article 1 : Madame Lucie Pousset, adjointe, est déléguée aux affaires scolaires. Elle est notamment chargée de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement du SIVOS de la Longuève, auquel elle a été désignée déléguée par le conseil municipal. Elle assure la bonne information du conseil sur le fonctionnement du SIVOS et ses décisions impactant la commune.

Article 2 : Pour application des dispositions portées à l'article 1, délégation de signature lui est donnée pour tous actes, toutes décisions, correspondances, et bons de commande. La signature de l'adjointe sera précédée de la mention « par délégation du Maire».

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, la délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification à la délégataire et de l'affichage en mairie.

Fait à Mézières-sous-Lavardin le 06 août 2025,
Le Maire, Linda GOISBAULT